



Société Anonyme au capital de 15.141.725 €
Siège social : 21 chemin de la Sauvegarde, 21 Ecully Parc, CS 33167, 69134 Ecully Cedex
622 019 503 RCS Lyon

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le 15 juin 2023 à 9 heures 30 au siège social de la Société : 21 chemin de la Sauvegarde, 21 Ecully Parc, CS 33167 - 69134 Ecully Cedex, à l'effet de délibérer sur **l'ordre du jour** suivant :

ORDRE DU JOUR

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes et des conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Fixation de l'enveloppe de rémunération des administrateurs ;
- Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise en application de l'article L.22-10-9.I. du Code de commerce, conformément à l'article L. 22-10-34 I. du Code de commerce ;
- Approbation des éléments de rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Pierre Luzeau, Président, conformément à l'article L. 22-10-34 II. du Code de commerce ;
- Approbation des éléments de rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Philippe Clavel, Directeur Général jusqu'au 28 novembre 2022, conformément à l'article L. 22-10-34 II. du Code de commerce ;
- Approbation des éléments de rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Jean-Louis Martin, Directeur Général à compter du 28 novembre 2022, conformément à l'article L. 22-10-34 II. du Code de commerce ;
- Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux, conformément à l'article L.22-10-8. du Code de commerce ;
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Jacqueline Lecourtier ;

- Ratification de la nomination de Monsieur Jean-Louis Martin en qualité d'administrateur faite à titre provisoire ;
- Renouvellement du mandat du Commissaires aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit ;
- Renouvellement du mandat du Co-Commissaire aux comptes AFIGEC ;

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

- Rapport du Conseil d'Administration ;
- Décision à prendre dans le cadre de l'article L. 225-248 du Code de commerce ;

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Pouvoirs pour l'exécution des formalités.

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 JUN 2023

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire *(Projets de résolutions agréés par le Conseil d'Administration)*

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport des commissaires aux comptes visé à l'article L. 22-10-71 du Code de commerce, approuve les comptes sociaux de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte de (22.280.827,78) euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Elle approuve en particulier le montant global des dépenses et charges non déductibles (article 39.4 du Code général des impôts), s'élevant à 63.970 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte nette consolidée part du Groupe de (48.822.000) euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice s'élevant à (22.280.827,78) euros en totalité au compte « Report à nouveau » qui serait ainsi porté d'un montant déficitaire de (30.543.968,33) euros à un montant déficitaire (52.824.796,11) euros.

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. En conséquence, conformément à l'article Article L225-248 du Code de commerce, le Conseil d'Administration est tenu, dans les quatre mois à compter de ce jour, de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution de la Société.

*Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que la Société a procédé au titre des trois exercices précédents à la distribution suivante de dividendes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31 décembre 2021	0	0	0
31 décembre 2020	0	0	0
31 décembre 2019	0	0	0

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes et des conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées et non encore approuvées par l'assemblée générale.

CINQUIEME RESOLUTION

(Fixation de l'enveloppe de la rémunération des administrateurs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur les projets de résolutions, fixe à la somme de 28 000 euros l'enveloppe annuelle de rémunération allouée aux administrateurs au titre de l'exercice 2023 et de tous les exercices ultérieurs, jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

SIXIEME RESOLUTION

(Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise en application de l'article L.22-10-9 I. du Code de commerce, conformément à l'article L. 22-10-34 I. du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I. du Code de commerce, les informations mentionnées dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise telles que décrites à l'article L.22-10-9 I. du Code de commerce et mentionnées dans ce rapport à la section 3.2.2, relatives aux éléments de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

SEPTIEME RESOLUTION

(Approbation des éléments de rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Pierre Luzeau, Président, conformément à l'article L. 22-10-34 II. du Code de commerce)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II. du Code de commerce, l'absence de rémunération de Monsieur Pierre Luzeau au titre de son mandat de Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, telle que confirmée à la section 3.2.2 du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

HUITIEME RESOLUTION

(Approbation des éléments de rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Philippe Clavel, Directeur Général jusqu'au 28 novembre 2022, conformément à l'article L. 22-10-34 II. du Code de commerce)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II. du Code de commerce, l'absence de rémunération de M. Philippe Clavel en qualité de Directeur Général de la Société, telle que confirmée à la section 3.2.2 du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

NEUVIEME RESOLUTION

(Approbation des éléments de rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Jean-Louis Martin, Directeur Général à compter du 28 novembre 2022, conformément à l'article L. 22-10-34 II. du Code de commerce)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II. du Code de commerce, l'absence de rémunération de M. Jean-Louis Martin en qualité de Directeur Général de la Société, telle que confirmée à la section 3.2.2 du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

DIXIEME RESOLUTION

(Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux, conformément à l'article L.22-10-8 II. du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et conformément aux dispositions de l'article L.22-10-8 II. du Code de commerce, approuve les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que présentée dans ce rapport à la section 3.2.1, pour l'exercice 2023.

ONZIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de Madame Jacqueline Lecourtier)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Jacqueline Lecourtier est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

DOUZIEME RESOLUTION

(Ratification de la nomination de Monsieur Jean-Louis Martin en qualité d'administrateur faite à titre provisoire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Jean-Louis Martin demeurant à Saint-Genis-Les-Ollières (69290) 17 Rue Pierre Ribéron, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 novembre 2022, en remplacement de Madame Vanessa Michoud démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Jean-Louis Martin exercera lesdites fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

TREIZIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux Comptes de la Société, est arrivé à expiration, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux Comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

QUATORZIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes AFIGEC)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de la société AFIGEC, Co-Commissaire aux Comptes de la Société, est arrivé à expiration, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Co-Commissaire aux Comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

(Projet de résolution agréé par le Conseil d'Administration)

QUINZIEME RESOLUTION

(Décision à prendre dans le cadre de l'article L. 225-248 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, après avoir rappelé que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuvés par les actionnaires ce jour, qui ont constaté que les capitaux propres étaient devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce,

décide de ne pas procéder à la dissolution anticipée de la Société et ainsi de poursuivre l'activité de la Société.

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputée sur des réserves, si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Résolution relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

(Projet de résolution agréé par le Conseil d'Administration)

SEIZIEME RESOLUTION

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

MODALITES DE PARTICIPATION

A – Modalités de participation à l'Assemblée Générale

Conformément aux dispositions du Code de commerce, les actionnaires sont informés que la participation à l'Assemblée est subordonnée à l'inscription des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée soit le 13 juin 2023, à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire.

A noter que pour les actionnaires au porteur, une carte d'admission suffit pour participer physiquement à l'assemblée. Il n'est utile de demander une attestation de participation que dans les cas, exceptionnels, où l'actionnaire au porteur aurait perdu ou n'aurait pas reçu à temps cette carte d'admission.

B – Modalités de vote à l'Assemblée Générale

1. Les actionnaires désirant assister à cette Assemblée pourront demander une carte d'admission :

- pour les actionnaires nominatifs : auprès de CIC- Service Assemblées- 6 Avenue de Provence 75452 Paris Cedex 09
- pour les actionnaires au porteur : auprès de l'intermédiaire gestionnaire de son compte titres.

2. A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- Adresser une procuration à la société sans indication de mandataire, ce qui équivaut à donner pouvoir au président de l'Assemblée Générale,
- Voter par correspondance,
- Donner une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou à leur partenaire pacsé, ou à toute personne physique ou morale de leur choix dans les conditions légales et réglementaires, telles que prévues aux articles L.225-106 et L. 22- 10-39 du Code de commerce.

Les actionnaires désirant donner pouvoir ou voter par correspondance devront :

- (a) Pour les actionnaires nominatifs, renvoyer le formulaire de vote qui leur a été adressé avec le dossier de convocation, à l'établissement bancaire désigné ci-après,
- (b) Pour les actionnaires au porteur, demander, à compter de la convocation, le formulaire de vote et ses annexes à l'établissement financier dépositaire de leurs titres de telle sorte que la demande parvienne à cet intermédiaire six jours avant la date de l'Assemblée, soit le 9 juin 2023 au plus tard.

En toute hypothèse, les actionnaires au nominatif ou au porteur pourront également télécharger le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration qui sera mis en ligne sur le site de la Société (www.pcas.com) au plus tard le 25 mai 2023.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par CIC, Service Assemblées - 6 Avenue de Provence- 75452 Paris Cedex 09 ou à l'adresse mail serviceproxy@cic.fr, au plus tard le 12 juin 2023 et être accompagnés, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'une attestation de participation.

1. Conformément aux dispositions des articles R.225-79 et R.22-10-24 du Code de commerce, la notification et la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique selon les

modalités suivantes :

- **pour les actionnaires au nominatif pur** : en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante : serviceproxy@cic.fr en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;
- **pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur** : en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante : serviceproxy@cic.fr en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ; puis en demandant à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite par courrier à CIC- Service Assemblées- 6 Avenue de Provence- 75452 Paris Cedex 09.

Seules les notifications ou révocations de pouvoir dûment signées et complétées pourront être prises en compte.

2. Conformément aux dispositions de l'article R.22-10-28 du Code de commerce, lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote par correspondance ou demandé sa carte d'admission, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.
3. L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance ou le pouvoir. A cette fin, l'intermédiaire teneur de compte notifie le transfert de propriété à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.
4. Aucun transfert de propriété réalisé après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifié par l'intermédiaire habilité ou pris en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

C – Questions écrites des actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce, les actionnaires peuvent poser des questions écrites au Président du Conseil d'Administration. Ces questions doivent être adressées de préférence par voie électronique à l'adresse suivante : ag2023@pcas.com ou au siège social de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception) au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 9 juin 2023. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

D – Documents d'information pré-assemblée

En application de l'article R.22-10-23 du Code de commerce, l'ensemble des informations et documents relatifs à l'Assemblée Générale visés dans cet article pourront être consultés au plus tard à compter du 25 mai 2023 sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.pcas.com.

Par ailleurs, les actionnaires peuvent demander à la société de leur adresser les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, de préférence par mail à l'adresse suivante : ag2023@pcas.com.

Le Conseil d'Administration

EXPOSE SOMMAIRE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2022

(Communiqué de presse du 30 mars 2023, date d'arrêté des comptes de l'exercice 2022 par le Conseil d'Administration)

RESULTATS ANNUELS 2022

PCAS (Euronext Paris : PCA), spécialiste du développement et de la production de molécules complexes pour les Sciences de la Vie et les Technologies innovantes, annonce la publication de ses résultats annuels.

<i>en millions d'euros</i>	2021	2022
Chiffre d'affaires	187,0	226,4
EBITDA (*)	-4,6	2,2
<i>Marge d'EBITDA</i>	<i>-2,5%</i>	<i>1,0%</i>
Résultat Opérationnel Courant (*)	-28,2	-27,7
<i>Marge opérationnelle courante</i>	<i>-15,1%</i>	<i>-12,2%</i>
Autres produits et charges opérationnels	-0,4	-15,1
Résultat Opérationnel	-28,6	-42,8
Résultat financier	-2,9	-3,1
Impôts	-9,0	-2,9
Résultat Net	-40,5	-48,8

() y compris Crédit d'Impôt Recherche pour 4,1 M€ en 2021 et 2022*

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées. Le rapport de certification sera émis après finalisation des procédures requises pour les besoins du rapport financier annuel.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe PCAS s'établit à 226,4 M€ au 31 décembre 2022, en hausse de 21,1% par rapport à la même période de l'exercice précédent (+17,9% à taux de change constant).

L'activité de Synthèse Pharmaceutique s'établit à 143,7 M€, en progression de 20,1% par rapport à 2021 (en augmentation de 17,6% à taux de change constant). La hausse du chiffre d'affaires est portée principalement par les ventes d'Estetrol pour la société Mithra, une forte demande sur les produits du site de Turku, un taux de change EURO/USD favorable, et par l'impact des initiatives de hausses de prix mises en œuvre ces derniers mois pour faire face à la hausse très importante du coût des matières premières et de l'énergie.

Il convient de signaler que, face à des retards de paiement de créances, constatés à partir de l'été 2022 et qui se sont poursuivis depuis, PCAS a décidé d'initier en fin d'année 2022 les voies juridiques appropriées envers la société Mithra afin d'obtenir le paiement de ces créances impayées. Le montant total des créances dues par ce client s'élève à 31,1 millions d'euros au 31 décembre 2022 (dont 13,6 millions d'euros de créances échues).

Le chiffre d'affaires de la Chimie Fine de Spécialités ressort à 82,7 M€, en augmentation de 22,7% par rapport à 2021 (+18,6% à taux de change constant). L'activité a été très soutenue tout au long de l'année avec une demande très forte sur l'Electronique et la Cosmétique, ainsi qu'une bonne tendance

sur les Lubrifiants et la Chimie Fine. L'augmentation des coûts des matières premières et de l'énergie a pu être répercutée en aval et a ainsi contribué à la croissance du chiffre d'affaires. La dynamique sur l'industrialisation de nouveaux produits a également été très bonne.

L'EBITDA du Groupe PCAS ressort à 2,2 millions d'euros en 2022 contre -4,6 millions d'euros en 2021.

Le résultat opérationnel courant 2022 s'élève à - 27,7 millions d'euros contre - 28,2 millions d'euros en 2021.

Ces résultats restent très déficitaires, affectés par un niveau d'activité toujours insuffisant pour couvrir les coûts fixes sur plusieurs sites en Synthèse Pharmaceutique, ainsi que par des dépréciations de stocks relatives à des produits non conformes.

Les autres produits et charges opérationnels intègrent une dépréciation des écarts d'acquisition de 14,5 millions d'euros, déjà comptabilisée dans les comptes semestriels du 30 juin 2022.

Le résultat financier ressort à -3,1 M€ en 2022, contre -2,9 M€ en 2021.

Pour mémoire, la charge d'impôts intégrait en 2021 pour 6,3 M€ une charge relative à l'annulation d'impôts différés actifs sur déficits reportables, suite à une révision à la baisse des prévisions de bénéfices futurs proches des entités françaises du Groupe.

Le résultat net du Groupe PCAS ressort ainsi à -48,8 M€ en 2022 contre -40,5 M€ en 2021.

L'endettement net du Groupe (y compris Comptes Courants Nets Seqens) ressort à 228,4 M€ contre 172,7 M€ au 31 décembre 2021, résultant du financement par Seqens via les comptes courants des pertes et des investissements de l'exercice.

Perspectives

Dans le contexte du litige en cours avec le client Mithra, PCAS est contraint d'étudier une réduction temporaire d'activité en 2023 sur le site de production concerné dont certains ateliers sont dédiés à la production d'Estetrol. A ce stade, il n'est pas possible d'évaluer précisément les conséquences de ce litige sur les prévisions futures d'activité et de résultats.


Le retour à des résultats positifs, annoncé pour 2023, se trouve différé.

Le Groupe PCAS continue de bénéficier du support de son actionnaire majoritaire Seqens (à hauteur de 76,66%) pour le financement de ses activités et de son développement.

À PROPOS DE PCAS

PCAS est le spécialiste du développement et de la production de molécules complexes pour les Sciences de la vie et les Technologies innovantes. Avec environ 11% de son chiffre d'affaires dédié à la R&D et une large implantation internationale, PCAS est le partenaire industriel privilégié des grands groupes mondiaux leaders sur leurs marchés. Dotée d'un niveau particulièrement élevé d'exigence, la société propose une gamme croissante de produits et solutions propriétaires dans des segments de pointe. PCAS a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 226,4 M€ et emploie près de 1 200 collaborateurs répartis dans 6 pays.

Pour en savoir plus sur PCAS : www.pcas.com

PCAS	Newcap
Pierre Luzeau / Eric Moissenot	Emmanuel Huynh / Louis-Victor Delouvrier
	Communication financière et Relations Investisseurs
	
Tél. : +33 1 69 79 60 00 www.pcas.com	Tél. : +33 1 44 71 98 53 pcas@newcap.eu

ANNEXE

Définition de l'EBITDA et réconciliation de l'EBITDA avec le Résultat Opérationnel Courant

Définition de l'EBITDA :

Est défini comme le résultat opérationnel courant majoré de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et des variations nettes des provisions (y compris les dotations nettes aux provisions sur stocks, hors les reprises de provisions sur stocks détruits, comptabilisées dans les achats consommés et les dotations nettes aux provisions pour avantages au personnel comptabilisées dans les charges de personnel) ainsi que des pertes de valeur des goodwill.

L'EBITDA ne constitue pas une mesure de la performance définie par les normes IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative au résultat opérationnel courant ou au résultat net (tel que calculé conformément aux normes IFRS) pour mesurer la performance opérationnelle de PCAS, aux flux de trésorerie issus des opérations courantes, générés par les investissements ou issus des opérations financières (tels que calculés conformément aux normes IFRS) pour mesurer la capacité de PCAS à faire face à ses besoins de trésorerie ou à toute autre mesure de la performance définie par les normes IFRS. PCAS considère que l'EBITDA est une mesure fréquemment indiquée et couramment utilisée par les investisseurs et les autres parties intéressées en tant que mesure de la performance opérationnelle de PCAS et de sa capacité à assurer le service de la dette dans la mesure où elle permet de comparer la performance de façon constante sans tenir compte des dotations aux amortissements, qui peuvent varier significativement selon les méthodes comptables utilisées (notamment en cas d'acquisition) ou de facteurs non opérationnels (tel que le coût historique). En conséquence, cette information est indiquée dans le présent document de base afin de permettre une analyse plus exhaustive et globale de la performance opérationnelle comparativement à d'autres entreprises et de la capacité de PCAS à assurer le service de la dette. Dans la mesure où toutes les sociétés ne calculent pas l'EBITDA de la même manière, la présentation de l'EBITDA dans le présent document de base pourrait ne pas être comparable à l'EBITDA communiqué par d'autres sociétés.

Réconciliation de l'EBITDA avec le Résultat Opérationnel Courant

<i>en millions d'euros</i>	2021	2022
Résultat Opérationnel Courant	-28,2	-27,7
+ Dotations aux amortissements corporels et incorporels	19,2	21,2
+ Dotations nettes aux provisions sur stocks (comptabilisées dans les achats consommés)	4,7	8,8
+ Dotations nettes aux provisions pour avantages au personnel (comptabilisées dans les charges de personnel)	0,5	0,6
+/- Dotations nettes aux autres provisions	-0,8	-0,7
EBITDA	-4,6	2,2

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 24 AVRIL 2023

CHIFFRE D'AFFAIRES AU 31 MARS 2023

PCAS (Euronext Paris : PCA), spécialiste du développement et de la production de molécules complexes pour les Sciences de la Vie et les Technologies innovantes, annonce la publication de son chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2023.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe PCAS s'établit à 66,2 M€ au 31 mars 2023, en hausse de 29,4% par rapport à la même période de l'exercice précédent (+28,3% à taux de change constant).

<i>en millions d'euros</i>	2023	2022	Evolution en %	2023 A taux de change constant	Evolution en %
Chiffre d'affaires au 31 mars	66,2	51,2	29,4%	65,7	28,3%
<i>Synthèse Pharmaceutique</i>	<i>43,5</i>	<i>31,3</i>	<i>39,0%</i>	<i>43,4</i>	<i>38,5%</i>
<i>Chimie Fine de Spécialités</i>	<i>22,7</i>	<i>19,9</i>	<i>14,2%</i>	<i>22,3</i>	<i>12,1%</i>

<i>en millions d'euros</i>	France	Autres zones	Total
Chiffre d'affaires par origine			
<i>31 mars 2023</i>	<i>49,8</i>	<i>16,4</i>	<i>66,2</i>
<i>31 mars 2022</i>	<i>39,0</i>	<i>12,2</i>	<i>51,2</i>

Synthèse Pharmaceutique

L'activité de Synthèse Pharmaceutique s'établit à 43,5 M€, en progression de 39,0% par rapport à 2022 (en augmentation de 38,5% à taux de change constant). La hausse du chiffre d'affaires s'explique principalement par une demande mieux orientée sur l'activité R&D et sur la plupart des sites de production, ainsi que par la politique de hausse des prix engagée courant 2022 pour faire face à l'augmentation des coûts de matières premières, d'énergie et d'approvisionnements.

Chimie Fine de Spécialités

Le chiffre d'affaires de la Chimie Fine de Spécialités ressort à 22,7 M€, en augmentation de 14,2% par rapport à 2022 (+12,1% à taux de change constant). L'activité se maintient à un niveau élevé en ce début d'année avec toujours une demande très forte sur l'Electronique et la Chimie Fine. Un léger ralentissement est perceptible sur l'activité Lubrifiants. L'industrialisation de nouveaux produits se maintient à un bon niveau sur l'ensemble des sites.

Perspectives

Dans le contexte du litige en cours avec le client Mithra, PCAS continue d'étudier une réduction temporaire d'activité en 2023 sur le site de production concerné dont certains ateliers sont dédiés à la production d'Estetrol. A ce stade, il n'est toujours pas possible d'évaluer précisément les conséquences de ce litige sur les prévisions futures d'activité et de résultats.

Comme indiqué dans le communiqué de presse du 30 mars 2023, le retour à des résultats positifs, annoncé pour 2023, se trouve différé.

Le Groupe PCAS continue de bénéficier du support de son actionnaire majoritaire Segens (à hauteur de 76,66%) pour le financement de ses activités et de son développement.



PROCHAINE PUBLICATION FINANCIÈRE :
Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2023, le 27 juillet 2023

À PROPOS DE PCAS

PCAS est le spécialiste du développement et de la production de molécules complexes pour les Sciences de la vie et les Technologies innovantes. Avec environ 11% de son chiffre d'affaires dédié à la R&D et une large implantation internationale, PCAS est le partenaire industriel privilégié des grands groupes mondiaux leaders sur leurs marchés. Dotée d'un niveau particulièrement élevé d'exigence, la société propose une gamme croissante de produits et solutions propriétaires dans des segments de pointe. PCAS a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 226,4 M€ et emploie près de 1 200 collaborateurs répartis dans 6 pays.

Pour en savoir plus sur PCAS : www.pcas.com

PCAS

Philippe Clavel / Eric Moissenot



Tél. : +33 1 69 79 60 00
www.pcas.com

Newcap

Emmanuel Huynh / Louis-Victor Delouvier
Communication financière et Relations Investisseurs

Tél. : +33 1 44 71 98 53
pcas@newcap.eu

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 2 MAI 2023

PCAS ENTRE EN NEGOCIATIONS EXCLUSIVES AVEC DIC CORPORATION SUITE A LA RECEPTION D'UNE OFFRE FERME POUR L'ACQUISITION DE SA FILIALE PCAS CANADA INC.

PCAS (Euronext Paris : PCA), spécialiste du développement et de la production de molécules complexes pour les Sciences de la Vie et les Technologies innovantes, annonce avoir reçu une offre ferme de DIC Corporation, un groupe chimique japonais présent dans plus de 60 pays, pour l'acquisition de PCAS Canada Inc., filiale canadienne du Groupe PCAS. Dans ce contexte, PCAS et l'acquéreur potentiel ont convenu de poursuivre des négociations exclusives.

L'offre évalue PCAS Canada Inc. à une valeur d'entreprise de 88.2 millions d'euros.

La décision de PCAS de céder sa filiale canadienne et la signature des accords y afférents ne pourraient intervenir qu'à l'issue de la procédure d'information et de consultation des instances représentatives du personnel compétentes, après autorisation du conseil d'administration de PCAS ainsi que de son actionnaire majoritaire Segens.

Fondée en 1989, PCAS Canada Inc. se spécialise dans la synthèse, le développement et fabrication sur mesure de matériaux de haute qualité en gérant des limites de contrôle étroits et des niveaux d'impuretés à l'échelle des ppb. Ces matériaux sont utilisés par ses clients dans la formulation de résines photosensibles, de produits anti-réfléchissants pour la microélectronique ou en tant que semi-conducteurs pour l'industrie de l'électronique imprimée.

PCAS fera connaître, le moment venu, les suites données à cette offre d'achat, conformément aux réglementations applicables.

À PROPOS DE PCAS

PCAS est le spécialiste du développement et de la production de molécules complexes pour les Sciences de la vie et les Technologies innovantes. Avec environ 11% de son chiffre d'affaires dédié à la R&D et une large implantation internationale, PCAS est le partenaire industriel privilégié des grands groupes mondiaux leaders sur leurs marchés. Dotée d'un niveau particulièrement élevé d'exigence, la société propose une gamme croissante de produits et solutions propriétaires dans des segments de pointe. PCAS a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 226,4 M€ et emploie près de 1 200 collaborateurs répartis dans 6 pays.

Pour en savoir plus sur PCAS : www.pcas.com

PCAS

Philippe Clavel / Eric Moissenot



Tél. : +33 1 69 79 60 00
www.pcas.com

Newcap

Emmanuel Huynh / Louis-Victor Delouvier
Communication financière et Relations Investisseurs

Tél. : +33 1 44 71 98 53
pcas@newcap.eu

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 25 MAI 2023

PCAS VA CEDER SA FILIALE PCAS CANADA INC. A DIC CORPORATION

PCAS (Euronext Paris : PCA), spécialiste du développement et de la production de molécules complexes pour les Sciences de la Vie et les Technologies innovantes, a décidé de céder PCAS Canada Inc., filiale canadienne du Groupe PCAS, à DIC Corporation, un groupe chimique japonais présent dans plus de 60 pays.

PCAS Canada Inc. va être cédée pour une valeur d'entreprise de 88,2 millions d'euros.

Cette décision fait suite à la réception d'une offre d'achat annoncée le 2 mai dernier (<https://www.pcas.com/>) et qui a été acceptée par PCAS après autorisation de son conseil d'administration. Les instances représentatives du personnel compétentes ont été préalablement informées et consultées, conformément à la réglementation applicable.

L'opération n'étant soumise à aucune condition suspensive, la signature des accords correspondants par PCAS et DIC Corporation ainsi que la réalisation de la cession de PCAS Canada Inc. interviendront dans les prochains jours.

À PROPOS DE PCAS

PCAS est le spécialiste du développement et de la production de molécules complexes pour les Sciences de la vie et les Technologies innovantes. Avec environ 11% de son chiffre d'affaires dédié à la R&D et une large implantation internationale, PCAS est le partenaire industriel privilégié des grands groupes mondiaux leaders sur leurs marchés. Dotée d'un niveau particulièrement élevé d'exigence, la société propose une gamme croissante de produits et solutions propriétaires dans des segments de pointe. PCAS a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 226,4 M€ et emploie près de 1 200 collaborateurs répartis dans 6 pays.

Pour en savoir plus sur PCAS : www.pcas.com



PCAS
Philippe Clavel / Eric Moissenot

Tél. : +33 1 69 79 60 00
www.pcas.com

Newcap
Emmanuel Huynh / Louis-Victor Delouvier
Communication financière et Relations Investisseurs

Tél. : +33 1 44 71 98 53
pcas@newcap.eu

EXTRAIT DU RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

I. FAITS MARQUANTS 2022

Contrat Mithra

La société PCAS a une activité de sous-traitance pharmaceutique avec la société Mithra, pour laquelle elle a développé depuis plusieurs années le procédé de fabrication d'une molécule pour la commercialisation d'un de ses produits.

Fin mars 2022, PCAS et Mithra ont signé un 3^e avenant au contrat initial pour la fourniture par PCAS de volumes de cette molécule à l'échelle commerciale, avec un engagement sur les volumes jusqu'à fin 2023 et des options pour prolonger le contrat sur les années suivantes.

Des désaccords quant à l'exécution du contrat ont conduit Mithra à suspendre une partie des règlements à partir de l'été 2022. PCAS a décidé d'initier en fin d'année 2022 les voies juridiques appropriées envers ce client afin d'obtenir le paiement de ces créances impayées.

A 31 décembre 2022, le montant total des créances dues par ce client s'élève à 31,1 millions d'euros (dont 20 millions d'euros ont été comptabilisés en revenu). Sur ces 31,1 millions d'euros de créances, 13,6 millions d'euros de créances sont échues au 31 décembre 2022.

Il convient par ailleurs de préciser qu'aucune dépréciation des créances dues par Mithra n'a été constatée au 31 décembre 2022 suite à l'évaluation faite du litige en cours avec ce client, menée en liaison avec les avocats conseils du Groupe, confirmant le bon respect des engagements contractuels liant PCAS à ce client.

Dans ce contexte, PCAS est contraint d'étudier une réduction temporaire d'activité en 2023 sur le site de production concerné.

Projets PCAS sélectionnés dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « capacity building » lancé par le Gouvernement Français mi-2020

Le Groupe PCAS a bénéficié en novembre 2020 de la sélection de plusieurs projets dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Capacity Building » lancé par le Gouvernement Français mi-2020. Les conventions correspondantes ont été signées sur le premier semestre 2021.

Les sites concernés par ces projets sont ceux de Porcheville, Limay, Couterne, Bourgoin Jallieu, Aramon et de Nîmes.

Ces projets bénéficient d'aides de l'Etat pour des investissements qui vont s'étaler sur plusieurs années.

Le montant total des investissements rattachés à ces projets est de l'ordre de 78 millions d'euros, dont environ 60% d'aides de l'Etat (sous forme de subventions et/ou d'avances remboursables).

Au 31 décembre 2022, PCAS a d'ores et déjà investi 39,9 millions d'euros et a bénéficié de 26 millions d'euros d'aides de l'Etat, 12,5 millions d'euros sous la forme de subventions et 13,5 millions d'euros sous forme d'avances remboursables.

Risque géopolitique lié à une situation de conflit majeur entre la Russie et l'Ukraine

Depuis le mois de février 2022, la guerre en Ukraine est un événement majeur qui a des répercussions directes et indirectes sur l'économie mondiale.

Pour ce qui concerne le Groupe PCAS, nous estimons que notre exposition n'a pas de conséquence majeure négative en lien avec ce conflit entre la Russie et l'Ukraine, pour les raisons principales suivantes :

- Le Groupe PCAS n'a pas de présence directe sous quelque forme que ce soit (filiale, établissement, usine, effectif) dans ces 2 pays,
- Le chiffre d'affaires réalisé en Russie et en Ukraine représente une part faible, inférieure à 1% du chiffre d'affaires de la société,
- Les créances nettes avec nos clients dans ces 2 pays sont faibles et inférieures à 1% de nos créances totales au 31 décembre 2022,
- Les achats réalisés par le Groupe PCAS en provenance de ces 2 pays sont très faibles et ne pèsent pas sur notre chiffre d'achats.

En revanche, en conséquence des tensions économiques issues de ce conflit, nous demeurons exposés aux risques d'inflation des coûts d'achat des matières premières en général, des coûts de l'énergie, ainsi qu'aux impacts sur les flux logistiques.

Il n'existe pas d'autre événement notable, intervenu au cours de l'exercice 2022 ou postérieur à la clôture, pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation du Groupe.

II. RESULTATS DU GROUPE IFRS

Continuité de l'exploitation

La continuité d'exploitation de PCAS est soumise au soutien financier du Groupe Seqens (formalisé dans une lettre en date du 30 mars 2023) pour le financement de ses activités et pour son développement, au travers notamment de la poursuite du financement de son programme d'investissements. Ce soutien financier s'est traduit par une augmentation du compte courant de 46,7 millions d'euros, à 157,2 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 110,5 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Présentation des facteurs ayant un impact sur les résultats

Les résultats présentés ci-après reflètent les principaux éléments suivants :

- un EBITDA de 2,2 millions d'euros en 2022 contre - 4,6 millions d'euros en 2021, principalement affecté par :
 - un niveau d'activité toujours insuffisant pour couvrir les coûts fixes sur plusieurs sites de production en Synthèse Pharmaceutique,
 - des dépréciations de stocks relatives à des produits non conformes.
- des autres produits et charges opérationnels qui intègrent en 2022 pour 14,5 M€ une dépréciation des écarts d'acquisition, suite aux tests de perte de valeurs par unité génératrice de trésorerie,
- un résultat net qui ressort à - 48,8 millions d'euros contre - 40,5 millions d'euros en 2021,

- une dette nette (y compris Comptes Courants Seqens) de 228,4 millions d'euros contre 172,7 millions d'euros en 2021.

Résultats du Groupe

Remarque préliminaire :

Conformément aux règles IFRS en vigueur (IAS20), le Crédit d'Impôt Recherche est enregistré en « autres produits et charges d'exploitation ». Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 4,1 millions d'euros en 2022 et 2021.

<i>En millions d'euros</i>	2021	2022
Chiffre d'affaires	187,0	226,4
Synthèse Pharmaceutique	119,6	143,7
Chimie Fine de Spécialités	67,4	82,7
EBITDA (*)	(4,6)	2,2
<i>Marge d'EBITDA</i>	<i>(2,5%)</i>	<i>1,0%</i>
Résultat Opérationnel Courant (EBIT) (*)	(28,2)	(27,7)
<i>Marge d'EBIT</i>	<i>(15,1%)</i>	<i>(12,2%)</i>
Autres produits et charges opérationnels	(0,4)	(15,1)
Résultat financier	(2,9)	(3,1)
Impôts	(9,0)	(2,9)
Résultat Net – Part du Groupe	(40,5)	(48,8)
Résultat Net Total	(40,5)	(48,8)

(*) y compris Crédit d'Impôt Recherche pour 4,1 millions d'euros en 2022 et 2021.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe PCAS s'établit à 226,4 millions d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de 21,1 % par rapport à la même période de l'exercice précédent (+17,9% à taux de change constant).

Synthèse Pharmaceutique (63,5% du chiffre d'affaires consolidé)

L'activité de Synthèse Pharmaceutique s'établit à 143,7 M€, en progression de 20,1% par rapport à 2021 (en augmentation de 17,6% à taux de change constant). La hausse du chiffre d'affaires est portée principalement par les ventes d'Estetrol pour la société Mithra (à mettre toutefois en regard avec les difficultés rencontrées pour le recouvrement de certaines créances auprès de cette société - Cf 1.1 Faits marquants), une forte demande sur les produits du site de Turku, un taux de change EURO/USD favorable, et par l'impact des initiatives de hausses de prix mises en œuvre ces derniers mois pour faire face à la hausse très importante du coût des matières premières et de l'énergie.

Chimie Fine de Spécialité (36,5% du chiffre d'affaires consolidé)

Le chiffre d'affaires de la Chimie Fine de Spécialités ressort à 82,7 M€, en augmentation de 22,7% par rapport à 2021 (+18,6% à taux de change constant). L'activité a été très soutenue tout au long de l'année avec une demande très forte sur l'Electronique et la Cosmétique, ainsi qu'une bonne tendance sur les Lubrifiants et la Chimie Fine. L'augmentation des coûts des

matières premières et de l'énergie a pu être répercutée en aval et a ainsi contribué à la croissance du chiffre d'affaires. La dynamique sur l'industrialisation de nouveaux produits a également été très bonne.

Analyse sectorielle

Chiffre d'affaires

<i>En millions d'euros</i>	2021		2022	
Chiffre d'affaires	187,0	100,0 %	226,4	100,0 %
Synthèse Pharmaceutique	119,6	64,0%	143,7	63,5%
Chimie Fine de Spécialités	67,4	36,0%	82,7	36,5%

Résultat opérationnel courant

<i>En millions d'euros</i>	2021	2022	% d'évolution
Synthèse Pharmaceutique	(31,6)	(32,6)	-3,2%
Chimie Fine de Spécialités	3,4	4,9	44,1%
TOTAL	(28,2)	(27,7)	1,8%

Hors effet du Crédit Impôt Recherche

<i>En millions d'euros</i>	2021	2022	% d'évolution
Synthèse Pharmaceutique	(34,3)	(35,3)	-2,9%
Chimie Fine de Spécialités	2,0	3,5	75,4%
TOTAL	(32,3)	(31,8)	1,5%

Le résultat opérationnel courant de l'année 2022 s'élève à - 27,7 millions d'euros, contre - 28,2 millions d'euros en 2021, affecté principalement par un niveau d'activité toujours insuffisant pour couvrir les coûts fixes sur plusieurs sites en Synthèse Pharmaceutique, ainsi que par des dépréciations de stocks relatives à des produits non conformes.

III. ACTIVITE PAR MARCHÉ

a. Synthèse Pharmaceutique

Ce département développe des principes actifs et des intermédiaires de synthèse pour l'industrie pharmaceutique et a principalement pour clients :

- les laboratoires pharmaceutiques internationaux et nationaux,
- les génériqueurs,
- les start-up.

Les métiers de PCAS concernent toutes les étapes de fabrication des molécules : développement en laboratoire, production de lots de validation, industrialisation et production industrielle, le tout accompagné de la documentation réglementaire nécessaire pour obtenir l'autorisation de mise sur le marché.

Les processus de production s'inscrivent dans le cadre des Bonnes Pratiques de Fabrication européennes (BPF) et des méthodes de fabrication édictées par la FDA (cGMP ou current Good Manufacturing Practices).

Faits Marquants de l'année 2022 :

<i>En millions d'euros</i>	2021	2022	% d'évolution
Chiffre d'affaires	119,6	143,7	+20,1%

L'activité de Synthèse Pharmaceutique s'établit à 143,7 M€, en progression de 20,1% par rapport à 2021 (en augmentation de 17,6% à taux de change constant).

Le chiffre d'affaires de l'activité Synthèse Pharmaceutique se répartit sur 4 catégories avec les API (principes actifs) et intermédiaires custom (exclusifs), les intermédiaires catalogues, les API propriétaires et les polymères pour la libération contrôlée des médicaments ou les biomatériaux.

Le chiffre d'affaires sur l'année 2022 a été porté par les premières productions commerciales d'Estetrol pour la société Mithra sur la nouvelle unité de Villeneuve-la-Garenne, avec la finalisation des lots de validation (à mettre toutefois en regard avec les difficultés rencontrées pour le recouvrement de certaines créances auprès de cette société - Cf 1.1 Faits marquants).

La demande sur les principes actifs reste soutenue, avec des ventes en hausse de 7% en 2022 par rapport à 2021, notamment sur les sites de Turku en Finlande et d'Aramon et des plans d'excellence opérationnelle et d'investissement sont en place pour maximiser les capacités et la production.

Dans un contexte d'inflation généralisé, qui se traduit notamment par une forte tension sur l'approvisionnement et un renchérissement des coûts de certaines matières premières et de l'énergie, le Groupe PCAS a lancé plusieurs initiatives de hausses de prix pour protéger ses marges.

Les programmes AMIs (Appel à Manifestation d'Intérêt dans le cadre du plan de relance du Gouvernement français) suivent les programmes de développement de molécules et d'investissements, comme convenu dans les conventions signées avec l'Etat. Les modifications et installations de nouveaux équipements industriels ont été conduites sur les sites de Limay, Bourgoin, Aramon et Porcheville, conformément à nos engagements, permettant la modernisation de certaines installations, mais également le renforcement d'expertises dans des domaines différenciants (atelier de fabrication de molécules hautement actives à Aramon, pilote de chimie en continu à Porcheville).

b. Chimie Fine de Spécialités

Ce pôle d'activité est organisé en deux Business Units :

- La Chimie de Performance, qui développe, fabrique et commercialise des additifs destinés à l'industrie des lubrifiants et de la protection des métaux.
- Les Spécialités Avancées, qui développent, fabriquent et commercialisent des produits ultra-purs pour l'industrie électronique, des polymères de spécialités et produits de chimie fine pour des applications de haute technicité, ainsi que des ingrédients actifs pour l'industrie cosmétique.

Cette activité s'appuie sur trois sites industriels (Bourgoin/France, Saint-Jean/Canada et Couterne/France).

Faits Marquants de l'année 2022 :

<i>En millions d'euros</i>	2021	2022	% d'évolution
Chiffre d'affaires	67,4	82,7	+22,7%

Le chiffre d'affaires de la Chimie Fine de Spécialités ressort à 82,7 M€, en augmentation de 22,7% par rapport à 2021 (+18,6% à taux de change constant).

b.1. Chimie de Performance

PCAS fabrique au sein de ce département des additifs destinés à l'industrie des lubrifiants industriels et des fluides techniques.

Ses principaux clients sont des industriels du pétrole, de l'énergie, des lubrifiants et du travail des métaux. Les additifs proposés par PCAS confèrent aux produits et aux process dans lesquels ils sont introduits une propriété ou une performance particulière : protection du métal (anticorrosion, anti-usure), fluidification, résistance à l'écrasement ...

Son offre se répartit entre un catalogue de produits et une activité de façonnage sur mesure, sous accord de confidentialité.

<i>En millions d'euros</i>	2021	2022	% d'évolution
Chiffre d'affaires	28,8	34,6	+20,1%

Le chiffre d'affaires des additifs liés aux métiers de la lubrification industrielle et de la protection des métaux est en hausse de 20,1%, dans un contexte de forte hausse des coûts des matières premières et de l'énergie. De nombreuses homologations ont pu être obtenues chez les clients existants et de nouveaux clients.

b.2. Spécialités Avancées

Ce département regroupe des activités basées en France et au sein de la filiale canadienne de PCAS. Il est spécialisé dans la production de produits de spécialités, notamment pour les industries électronique, aéronautique, cosmétiques et chimique.

<i>En millions d'euros</i>	2021	2022	% d'évolution
Chiffre d'affaires	38,6	48,1	+24,6%

Le chiffre d'affaires des spécialités avancées est en progression de 24,6% par rapport à l'année 2021. Les marchés de la micro-électronique et de la cosmétique sont en forte hausse, et le marché de la chimie fine connaît également une bonne tendance. Les nouveaux projets ont également permis de soutenir l'activité.

IV. ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. PCAS Finland Oy (Turku)

<i>En millions d'euros</i>	2021	2022
Chiffre d'affaires	26,3	31,5
Résultat Net	4,8	7,5
Effectifs inscrits	106	113

Le site de Turku en Finlande est spécialisé dans la production de principes actifs pharmaceutiques selon les méthodes cGMP.

L'année 2022 a montré une demande en croissance par rapport à 2021, résultat combiné d'un niveau de demande continu sur les principes actifs propriétaires, et de l'introduction réussie de nouveaux produits exclusifs.

2. PCAS Canada (Saint-Jean sur Richelieu)

<i>En millions d'euros</i>	2021	2022
Chiffre d'affaires	18,2	23,6
Résultat Net	1,6	2,5
Effectifs inscrits	71	86

PCAS Canada est implantée à Saint-Jean-sur-Richelieu, près de Montréal.

Elle fabrique, d'une part, des molécules photosensibles en environnement ultra-propre et low metal pour l'industrie de la microélectronique et sert, d'autre part, de plate-forme marketing et commerciale de l'activité Advanced Specialties de PCAS pour l'Amérique du Nord.

Les ventes maintiennent leur croissance pour le marché micro-électronique, associés à de nombreux projets pour des grands donneurs d'ordre du monde de l'électronique.

3. PCAS BioMatrix

<i>En millions d'euros</i>	2021	2022
Chiffre d'affaires	0,2	0,1
Résultat Net	0,1	-
Effectifs inscrits	-	-

Cette filiale, détenue à 66 % par PCAS Canada, a été créée en partenariat avec la société Matrix Innovation fin mars 2009. Elle offre des résines fonctionnalisées à partir desquelles on synthétise des composés biologiques comme des fragments de protéines (ici des peptides de chaîne longue).

V. RESULTATS DE LA MAISON-MERE

<i>En millions d'euros</i>	2021	2022
Chiffre d'affaires	126,7	189,1
Résultat d'exploitation	(29,5)	(33,7)
Résultat net	(41,4)	(22,3)
Effectifs inscrits	991	1 001

Le chiffre d'affaires net fiscal s'établit à 189,1 millions d'euros contre 126,7 millions d'euros en 2021, soit une augmentation de 49,3% (dont + 64,2 % dans le secteur de la synthèse pharmaceutique et + 24,8 % dans le secteur de la chimie fine de spécialités).

Le résultat d'exploitation 2022 ressort à - 33,7 millions d'euros contre - 29,5 millions d'euros en 2021. Ce résultat, qui reste très déficitaire, est affecté principalement par un niveau d'activité toujours insuffisant pour couvrir les coûts fixes sur plusieurs sites en Synthèse Pharmaceutique, ainsi que par des dépréciations de stocks relatives à des produits non conformes.

Le résultat net s'élève à - 22,3 millions d'euros, après prise en compte du résultat financier pour 0,1 million d'euros (qui intègre principalement des dividendes reçus des filiales pour 4 millions d'euros, le coût de la dette pour - 3,1 millions d'euros, ainsi qu'une dotation aux provisions pour dépréciation des action propres de - 1,2 million d'euros), du résultat exceptionnel pour 7,2 millions d'euros (qui intègre principalement la reprise des amortissements dérogatoires pour 14,6 millions d'euros, la dépréciation du fonds de commerce du site d'Aramon pour - 8,4 millions d'euros, ainsi que la quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat pour 1 million d'euros), ainsi que d'un produit d'impôt de 4,1 millions d'euros (correspondant principalement au Crédit d'Impôt Recherche).

Le résultat d'exploitation 2021 ressortait à -29,5 millions d'euros. Le résultat net s'élevait à - 41,4 millions d'euros, après prise en compte du résultat financier pour -14,5 millions d'euros (qui intégrait principalement un mali net de fusion de 16,8 millions d'euros relatif aux TUP réalisées en 2021, des dividendes reçus des filiales pour 4 millions d'euros, ainsi que le coût de la dette pour 2 millions d'euros), du résultat exceptionnel pour -1,2 million d'euros (correspondant principalement aux dotations nettes aux amortissements dérogatoires), ainsi que d'un produit d'impôt de 3,8 millions d'euros (correspondant principalement au Crédit d'Impôt Recherche).

Perte de la moitié du capital

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres de PCAS SA, qui s'élèvent à 31 millions d'euros, sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du code de commerce, il appartient au conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale extraordinaire, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître la perte, à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

VI. POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

<i>En millions d'euros</i>	2020	2021	2022
Investissements incorporels	0,6	1,7	2,8
Investissements corporels	30,2	37,2	36,4
Total	30,8	38,9	39,2

Le montant des investissements du Groupe ressort à 39,2 millions d'euros en 2022 contre 38,9 millions d'euros en 2021. Ces investissements représentent 17,3 % du chiffre d'affaires consolidé en 2022. Cet effort est réparti sur l'ensemble des sites et couvre les besoins nécessaires à l'activité. La sécurité, la protection de l'environnement et le respect de la

règlementation, REACH compris, restent toujours une priorité avec plus de 3 millions d'euros investis (11% des investissements) soit un montant similaire à celui de 2022. Par ailleurs, plus de 25% des investissements ont été dédiés à la fiabilisation de l'outil industriel avec près de 8,5 millions d'euros investis.

L'effort réalisé en 2021 sur les nouveaux produits a été poursuivi en 2022 avec plus de 19,2 millions d'euros dédiés aux investissements réalisés dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Capacity Building » avec pour principaux objectifs :

- La sécurisation de la chaîne d'approvisionnement de médicaments essentiels par la relocalisation de la production de leurs principes actifs et intermédiaires clés, sur les sites de Bourgoin-Jallieu (38), Couterne (61) et Villeneuve-la-Garenne (92). Grâce au développement sur son Seqens'Lab de Porcheville (78) et à l'industrialisation de nouvelles technologies de rupture comme la Flow Chemistry, PCAS sera en mesure de garantir une production compétitive, performante appliquant les plus hauts standards en termes de qualité, de sécurité et de respect de l'environnement.
- Un investissement dans une nouvelle unité de production de principes actifs hautement actifs (HPAPI) sur le site d'Aramon (30) dotée de technologies innovantes de confinement assurant le plus strict respect des normes d'exposition.

Le reste des investissements a été consacré à l'augmentation de capacité, l'amélioration de la l'efficience (qualité, la productivité, digitalisation...) des sites de production et de R&D et en particulier de Villeneuve-la-Garenne et de Porcheville.

Au 31 décembre 2022, le montant total des investissements estimé que le Groupe PCAS compte réaliser sur 2023, et pour lesquels le Conseil d'Administration de PCAS a donné sa validation, s'élève à environ 53 millions d'euros.

Dans la continuité de 2022, plus de 29 millions d'euros, soit 55% des investissements à venir, concerneront de nombreux chantiers d'aménagements industriels. Ils permettront de répondre aux besoins en matière de sécurité et de protection de l'environnement, d'augmenter les capacités, le niveau de qualité et de fiabilité des usines en passant entre autres par l'automatisation ou l'achat et l'installation d'équipements spécifiques tant en laboratoires qu'en production.

Le reste des investissements, soit plus de 24 millions d'euros, concerneront la poursuite des investissements réalisés dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Capacity Building ».

S'appuyant sur des technologies de rupture permettant de garantir un haut niveau de performance, notamment environnementale, les nouvelles unités permettront une production compétitive et durable sur le territoire français de ces molécules essentielles.

Ces valeurs d'investissements montrent clairement que le Groupe Seqens, actionnaire majoritaire du Groupe PCAS depuis 2017, s'est engagé pleinement dans le développement et la pérennisation des activités de PCAS tout en ancrant toujours plus la culture HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement), la qualité de ces produits ainsi que la fiabilité et la performance de ses procédés, qui lui sont chères.

VII. SITUATION FINANCIERE

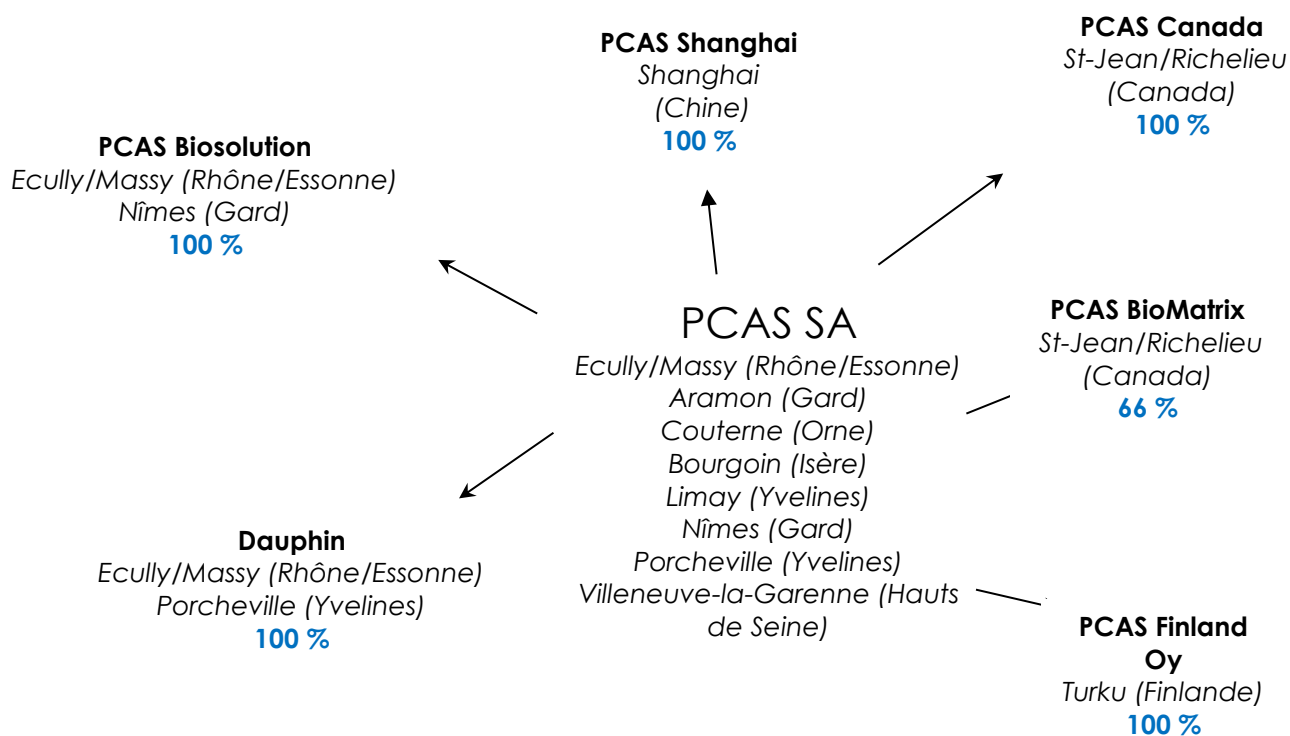
L'endettement net du Groupe PCAS (y compris Comptes Courants Seqens) se situe à 228,4 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 172,7 millions d'euros au 31 décembre 2021 (cf. note 12 des notes annexes aux Etats financiers consolidés).

Le compte courant net Seqens est en augmentation de 46,7 millions d'euros, à 157,2 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 110,5 millions d'euros au 31 décembre 2021, Seqens assurant le financement des activités du Groupe PCAS ainsi que de son programme d'investissements.

L'année 2022 a été marquée par les principaux évènements suivants :

- Une marge brute d'autofinancement qui reste déficitaire, affectée principalement par un niveau d'activité toujours insuffisant pour couvrir les coûts fixes sur plusieurs sites en Synthèse Pharmaceutique, ainsi que par des dépréciations de stocks relatives à des produits non conformes.
- Une augmentation des comptes courants nets Seqens de 46,7 millions d'euros, à 157,2 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 110,5 millions d'euros au 31 décembre 2021.
- Un maintien à un niveau élevé des investissements (dont 14,1 M€ net de subventions au titre des projets AMIs). S'agissant des projets AMIs, au 31 décembre 2022, PCAS a d'ores et déjà investi 39,9 millions d'euros et a bénéficié de 26 millions d'euros d'aides de l'Etat, dont 12,5 millions d'euros sous la forme de subventions et 13,5 millions d'euros sous forme d'avances remboursables (intégrées dans les emprunts et dettes financières non courants).

VIII. STRUCTURE JURIDIQUE DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2022



IX. PERSPECTIVES

Évènements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'événement notable, postérieur à la clôture, pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation du Groupe.

Tendances 2023

L'année 2023 devrait s'inscrire en croissance par rapport à 2022, portée notamment par :

- . en Synthèse Pharmaceutique i) la hausse de l'activité de certains sites ayant connu une performance dégradée en 2022, ainsi que ii) la bonne dynamique sur le portefeuille de génériques de notre site de production en Finlande,
- . un effet sur les prix de vente lié à la poursuite de la répercussion de l'augmentation des coûts des matières premières, énergies et approvisionnements,
- . la poursuite de la croissance des activités en Chimie Fine de Spécialité.

En revanche, le litige en cours avec le client Mithra a contraint PCAS à étudier une réduction temporaire d'activité en 2023 sur le site de production concerné dont certains ateliers sont dédiés à la production d'Estetrol, qui pèsera sur l'activité et les résultats du Groupe en 2023, différant ainsi le retour à des résultats positifs. A ce stade, il n'est pas possible d'évaluer précisément les conséquences de ce litige sur les prévisions futures d'activité et de résultats.

Le Groupe PCAS continuera de bénéficier du support de son actionnaire majoritaire Seqens (à hauteur de 76,66%) pour le financement de ses activités et de son développement.

Stratégie à moyen terme

Au-delà de la croissance organique de ses principaux marchés, les principaux moteurs de la croissance de PCAS au cours des prochaines années restent :

- la consolidation de son statut de partenaire privilégié pour le développement des nouveaux produits de ses clients historiques et nouveaux, laboratoires pharmaceutiques, industries chimiques ou start-up, ce qui permettra la poursuite de la croissance du portefeuille des projets de développement de molécules innovantes,
- le développement pérenne des gammes de produits propriétaires (APIs propriétaires en Synthèse Pharmaceutique, additifs pour lubrifiants en chimie de performance),
- le développement commercial géographique dans les pays à enjeux stratégiques et à forte croissance (Amérique du nord, Chine, Japon).

en s'appuyant notamment sur :

- un ciblage des développements sur des marchés à forte croissance et sur des projets structurants,
- la poursuite du développement des plans de progrès dans la gestion des projets et de la supply chain,
- une implication croissante sur les thématiques « Chimie verte » et « Développement durable ».

TABEAU DES RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERES ANNEES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

NATURE DES INDICATIONS	2018	2019	2020	2021	2022
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social *	15 142	15 142	15 142	15 142	15 142
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	15 141 725	15 141 725	15 141 725	15 141 725	15 141 725
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes *	128 519	128 950	128 278	126 663	189 053
b) Bénéfices avant impôt, amortissements, provisions et participations *	(1 112)	(2 840)	(2 376)	(30 941)	(13 454)
c) Impôt sur les bénéfices *	(7 214)	(4 504)	(4 562)	(3 815)	(4 135)
d) Bénéfices après impôt et participations, amortissements et provisions *	(2 429)	(9 654)	(6 538)	(41 417)	(22 281)
e) Montant des bénéfices distribués *	-	-	-	-	-
III - RESULTAT DES OPERATIONS PAR ACTION					
a) Bénéfices après impôt et participations, mais avant amortissements et provisions	0,40	0,11	0,14	(1,79)	(0,62)
b) Bénéfices après impôt, amortissements et provisions	(0,16)	(0,64)	(0,43)	(2,74)	(1,47)
c) Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés (moyenne)	642	618	613	940	996
b) Montant de la masse salariale *	30 065	31 544	31 470	35 284	49 107
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...) *	13 439	13 312	13 645	16 584	21 462
d) Participation des salariés *	-	-	-	-	-

* en milliers d'euros

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(AU 24 AVRIL 2023)

Pierre LUZEAU	Président
Jean-Louis MARTIN	Administrateur & Directeur Général
Vincent MILHAU	Administrateur
Jacqueline LECOURTIER	Administrateur
Janine COSSY	Administrateur



Société anonyme au capital de 15.421.725 €
Siège social : 21 chemin de la Sauvegarde, 21 Ecully Parc, CS 33167, 69134 Ecully Cedex
622 019 503 RCS Lyon

Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 10 mai 2023 date de publication au BALO de l'Avis préalable mentionné à l'article R 225-73 du Code de Commerce.

Nombre total d'actions composant le capital social	15 141 725
Nombre total de droits de vote théoriques *	26 688 567
Nombre total de droits de vote réels **	25 288 515

** Les droits de vote théoriques comprennent tous les droits de vote attachés aux actions (y compris celles privées du droit de vote)*

*** Les droits de vote réels correspondent au nombre total de droits de vote exerçables en Assemblées générales. Ils sont calculés sur la base du nombre total de droits de vote attachés au nombre total d'actions, déduction faite des actions privées de droit de vote (auto-détention...)*

